



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 Février 2016

Membres présents : Mme DUGUA, M.CHARVET, M.OGIER, M. VIALLATTE, Mme COROMPT, M.GERIN, M.PONCIN

Absents : Mme JAUD-SONNERAT, M. KOVACS, Mme GIRARDON-TOURNIER

Madame la Présidente ouvre la séance à 14H30 et M. VIALLATTE Régis est nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 7 janvier 2016 et Mme La Présidente aborde l'ordre du jour de cette séance.

1 - Présentation par Monsieur NEMOZ François du projet de la saison 2015/2016

Monsieur NEMOZ délégataire de la base de loisirs présente son projet pour la nouvelle saison. Le document est consultable sur son site : nautic-concept.fr.

Les élus ont été attentifs à cette présentation

2 - Débat d'orientations budgétaires

Débat d'orientations budgétaires pour les trois budgets du Syripel ;

Vu l'article L. 5211-36 du CGCT, le Syripel organise un débat d'orientations budgétaires (DOB) ayant pour objectif de discuter les orientations budgétaires pour 2016 et à venir et d'informer les élus sur la situation financière du Syndicat.

Madame La Présidente commente le rapport ci-dessous :

RAPPORT DE PRESENTATION DU DOB

Conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

1 - Présentation de la structure

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2007, les Préfets du Rhône et de l'Isère ont autorisé la création d'un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « Syndicat Rhône Isère Plaisance et Loisirs (SYRIPEL) ».

Ce Syndicat regroupe :

- Une commune isolée : Condrieu
- EPCI : La Communauté de communes du PAYS ROUSSILLONNAIS (CCPR)
La Communauté d'Agglomération du PAYS VIENNOIS (Vienn'Agglo)

Il a pour objet :

- Opérations de modernisation, d'extension, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Port des ROCHES DE CONDRIEU, de la Zone de Loisirs de CONDRIEU-LES ROCHES DE CONDRIEU, ainsi que des terrains et équipements nécessaires ;

- Réalisation des études nécessaires au développement, l'évolution et l'aménagement de la zone de loisirs et du Port, ainsi que des opérations de promotion du site.

Les recettes du syndicat comprennent :

- Le prix des services et prestations assurées par le Syndicat.
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat. (base de loisirs, locations du port)
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
- Les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des communes et de leurs groupements.
- Le produit des dons et legs.
- Le produit des emprunts.
- Toute autre ressource prévue par les lois et règlements en vigueur.
- La contribution des membres au fonctionnement du syndicat s'effectue selon les règles de répartition qui suivent :
 - * A hauteur de 70 % pour la Communauté de communes du PAYS ROUSSILLONNAIS ;
 - * A hauteur de 20 % pour la Communauté d'Agglomération du PAYS VIENNOIS ;
 - * A hauteur de 10 % pour la commune de CONDRIEU ;

Les tableaux joints présentent les BP et CA des années 2014-2015 et le prévisionnel 2016

2 - Evolution des effectifs

Depuis la création du Syndicat, l'effectif du personnel est resté stable, à savoir :

- 1 Adjoint technique principal 2eme classe
- 1 Adjoint technique 1ere classe
- 1 Adjoint technique 2eme classe
- 1 chargée de mission à temps incomplet pour l'administratif

Pas d'avantage en nature ni prise en charge de mutuelle

Régime indemnitaire :

- IAT :
 - 1 Adjoint technique principal 2eme classe : coefficient 7.5
 - 1 Adjoint technique 1ere classe : coefficient 5
 - 1 Adjoint technique 2eme classe : coefficient 6
- IEM
 - 1 Adjoint technique principal 2eme classe : coefficient 1
 - 1 Adjoint technique 1ere classe : coefficient 1
 - 1 Adjoint technique 2eme classe : coefficient 3

- 13eme mois : variable de 50% à 100% en fonction de la responsabilité et de la technicité du poste, et de la manière de servir.

Outre le remplacement du poste de chargé de mission, il n'est pas prévu d'embauche supplémentaire. L'évolution des dépenses proviendra uniquement des avancements d'échelon ou de grade des agents.

3 - Etat de la dette

Port

Deux emprunts sur ce budget :

- Caisse d'Épargne : 600 000€ sur 20 ans au taux de 5.40% à compter du 25 septembre 2012
- Crédit Agricole Sud Rhône Alpes : 1 000 000€ sur 20 ans au taux de 5.45% à compter du 25 mai 2012

Année	DetteEnCapital1Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2016	1 355 867.73	147 262.12	72 112.22	75 149.90	
2017	1 280 717.83	147 262.13	67 942.88	79 319.25	-0.01
2018	1 201 398.58	147 262.12	63 542.22	83 719.90	0.01
2019	1 117 678.68	147 262.12	58 897.41	88 364.71	0.00
2020	1 029 313.97	147 262.12	53 994.89	93 267.23	0.00
2021	936 046.74	147 262.12	48 820.36	98 441.76	0.00
2022	837 604.98	147 262.12	43 358.78	103 903.34	0.00
2023	733 701.64	147 262.12	37 594.14	109 667.98	0.00
2024	624 033.66	147 262.12	31 509.69	115 752.43	0.00
2025	508 281.23	147 262.13	25 087.67	122 174.46	-0.01
2026	386 106.77	147 262.12	18 309.33	128 952.79	0.01
2027	257 153.98	73 748.89	12 161.11	61 587.78	73 513.23
2028	195 566.20	49 244.48	9 770.15	39 474.33	24 504.41
2029	156 091.87	49 244.48	7 594.99	41 649.49	0.00
2030	114 442.38	49 244.48	5 299.95	43 944.53	0.00
2031	70 497.85	49 244.48	2 878.47	46 366.01	0.00
2032	24 131.84	24 622.24	490.40	24 131.84	24 622.24

Base

Deux emprunts sur ce budget :

- Caisse d'Épargne : 300 000€ sur 20 ans au taux de 3.27% à compter du 25 juin 2011
- Caisse d'Épargne : 863 558€ sur 20 ans au taux de 4.34% à compter du 25 juillet 2007 : reprise de l'emprunt du Syndicat Rhone Giers lors du transfert des biens

Année	DetteEnCapital1Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2016	829 691.70	85 309.32	32 583.01	52 726.31	
2017	776 965.39	85 309.32	30 396.17	54 913.15	0.00
2018	722 052.24	85 309.32	28 117.48	57 191.84	0.00
2019	664 860.40	85 309.32	25 743.00	59 566.32	0.00
2020	605 294.08	85 309.32	23 268.71	62 040.61	0.00
2021	543 253.47	85 309.32	20 690.34	64 618.98	0.00
2022	478 634.49	85 309.32	18 003.47	67 305.85	0.00
2023	411 328.64	85 309.32	15 203.48	70 105.84	0.00
2024	341 222.80	85 309.32	12 285.62	73 023.70	0.00
2025	268 199.10	85 309.32	9 244.80	76 064.52	0.00
2026	192 134.58	85 309.32	6 075.82	79 233.50	0.00
2027	112 901.08	52 902.14	2 949.19	49 952.95	32 407.18
2028	62 948.13	20 494.96	1 831.09	18 663.87	32 407.18
2029	44 284.26	20 494.96	1 213.26	19 281.70	0.00
2030	25 002.56	20 494.96	574.98	19 919.98	0.00
2031	5 082.58	5 123.74	41.16	5 082.58	15 371.22

L'ensemble de ces prêts devra être renégoциés auprès des banques au vu de la baisse des taux.

4 - Programme d'investissement sur le Port

Pour la section d'investissement, les travaux décidés précédemment seront engagés, à savoir :

- Le dragage du Port : le montant estimé est de 180 000€, mais il reste une incertitude sur le coût final par rapport à l'étude en cours.
 - L'aire technique : le montant prévisionnel retenu lors de la présentation du projet est de 580 000€.
- Des demandes de subventions seront présentées à la Région, Conseil Général et CNR

En conclusion, les trois budgets ne comporteront pas de modification sensible, la rigueur devant être de principe. Des ajustements pourront être envisagés en cours d'exercice selon l'évolution des décisions à venir.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

3 - Tarifs salle d'exposition

Madame la Présidente rappelle que le conseil syndical en date du 3 novembre 2015 a validé le règlement de la salle de réunion. Il s'avère que le tarif de location défini est trop élevé.

Le conseil à l'unanimité décide de modifier l'article 2 du règlement comme suit :

- 50€ le weekend
- 10€ par demi-journée supplémentaire

4 - Redevance d'occupation du domaine public

Madame la Présidente fait part au conseil de la demande d'installation d'un commerce ambulant, sur le site du Port.

Elle propose d'accepter toute demande pour la période de la fermeture de la base, soit d'octobre à avril.

Le conseil à l'unanimité fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme suit :
25€ par mois + 5€ de droit fixe.

5 - Vente du bateau

Mme la Présidente rappelle que par délibération en date du 25 juin 2014, le conseil syndical avait autorisé la vente du Zodiac au prix de 1 000€. L'acquéreur s'est rétracté, elle propose de retenir l'offre de 800€ présentée par M. DURANTON Mickael.

Le conseil, à l'unanimité valide cette proposition.

6 - Création de poste

Madame la Présidente rappelle que le poste administratif est actuellement occupé par une chargée de mission. La procédure de recrutement a été organisée. Madame la Présidente donne lecture des CV reçus.

Plusieurs ne correspondaient au profil de poste.

Trois candidatures ont été reçues. Deux candidates ne sont pas issues de la fonction publique.

Après présentation des profils de candidature, l'assemblée s'intéresse particulièrement à celle de Mme BANCEL Nathalie, ingénieur principal au syndicat mixte Rhône Pluriel.

Le conseil à l'unanimité décide la création d'un poste d'ingénieur principal à temps incomplet, 20h hebdomadaires et instaure le régime indemnitaire correspondant proratisé sur le temps de travail :

Indemnité spécifique de service

Prime de service et de rendement de la filière technique

La Présidente

Isabelle DUGUA